

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au Complexe Sportif – salle du Dojo – Boulevard du 8 mai 1945 à DENAIN (59220), afin de garantir des conditions satisfaisantes de sécurité, de santé et de confort pour les élus, les agents municipaux et le public, en raison des conditions climatiques particulières liées à l'épisode de canicule. Il s'est tenu à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 19 Juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUI, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, BOUILLEZ, HOCHART, FEDDAL.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame ZEGGAR (*pouvoir à Monsieur COTTON*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame DUFOUR-MALLE (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame WATTEAU (*pouvoir à Madame BOUILLEZ*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame MESSAOUI (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 4 : AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de clôture de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

→ Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 7.331.371,95 € (a)

→ Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 16.026.846,92 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

→ en dépenses pour un montant de 6.291.052,94 €

→ en recettes pour un montant de 4.424.700,61 €

soit un solde débiteur de 1.866.352,33 € (b)

Le besoin net de financement de la section d'investissement s'élève donc à 9.197.724,28 € (a + b).

Le Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 57, doit à présent statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent total de fonctionnement de **16.026.846,92 €**, il est proposé de l'affecter comme suit :

→ **Affectation au compte 1068 :**

*pour l'exécution du virement obligatoire
à la section d'investissement et pour le
financement des dépenses d'équipement*

10.497.724,28 €

→ **Affectation du solde – compte R 002 -
« report à nouveau créditeur », soit**

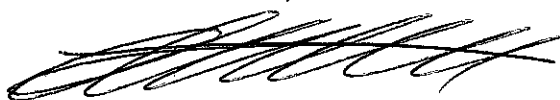
5.529.122,64 €

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 29 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

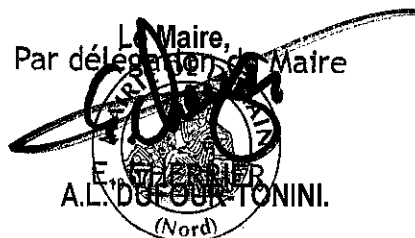
Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Par délégation du Maire



A.L. DUBOURG TONINI.
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....